

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00229

Numéro SIREN : 522 635 911

Nom ou dénomination : A.C.H.

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2023 sous le numéro de dépôt 2945

Procès Verbal de Dépôt

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

2025

29 AOUT 2023

Le Greffier

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS



Exercice ouvert le 01/01/2022	et clos le 31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A.C.H	ZI SAINT MAURICE
SIRET 5 2 2 6 3 5 9 1 1 0 0 0 1 2	04100 MANOSQUE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
S.I.E DE MANOSQUE 132 BD DES COUGOURDELLES 04101 MANOSQUE CEDEX	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
--------------------	---

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	676
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
COMAREX 04 1220 ZONE INDUSTRIELLE SAINT MAURICE 04100 MANOSQUE Tél: 04.92.72.35.36	
OGA/OMGA	Viseur conventionné
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	
Date: Lieu MANOSQUE	
Qualité et nom du signataire:	
Signature MELLAH Rachid	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	
Examen de conformité fiscale (ECF)	

**N° 2065 bis
2023**

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d		
Montant des distributions								e		
autres que celles visées en (a),								f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g		
								h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j		
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)		

[illegible]

K	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Désignation de l'entreprise A.C.HNéant ☐ *Adresse de l'entreprise ZI SAINT MAURICE04100 MANOSQUENuméro SIRET * 5 2 2 6 3 5 9 1 1 0 0 0 1 2Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>	<u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	2 218	
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	2 218	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres * (3)	072	074	933	829
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	933	829
Total général (I+II)		110	112	933	829
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134		(13 664)	(12 961)
	Résultat de l'exercice	136		(676)	(703)
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(12 340)	(11 664)
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 458	4 833
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	7 815	7 815	7 660
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		13 273	12 493
	Total général (I + II + III)	180		933	829
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise A. C. H		Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le										Néant		*																																																														
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 1 1 2 2 0 2 2										3 1 1 2 2 0 2 1																																																																										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210																																																																																			
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214																																																																																			
		biens																																																																																						
		services *		217	218																																																																																			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222																																																																																			
	Production immobilisée *				224																																																																																			
	Subventions d'exploitation reçues				226																																																																																			
	Autres produits				230																																																																																			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232																																																																																			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234																																																																																			
	Variation de stock (marchandises) *				236																																																																																			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238																																																																																			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240																																																																																			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242										521										551																																																															
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	155										244										155										152																																																					
	Rémunérations du personnel *				250																																																																																			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252																																																																																			
	Dotations aux amortissements *				254																																																																																			
	Dotations aux provisions				256																																																																																			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259											262																																																																									
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																																																																																				
Total des charges d'exploitation (II)					264										676										703																																																															
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270										(676)										(703)																																																															
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280																																																																																			
	Produits exceptionnels			(IV)	290																																																																																			
	Charges financières			(V)	294																																																																																			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347											300																																																																									
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																																																																																				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306																																																																																			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310										(676)										(703)																																																														
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312										314										676																																																															
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316																																																																																			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318																																																																																			
	Provisions non déductibles *				322																																																																																			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324																																																																																			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247											330																																																																										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249										251																																																																									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998																																																																																			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999																																																																																			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															997																																																																								
	Entreprise nouvelles (44. sexes)		986											Zone franche urbaine (44. octies A)											987											Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)											127											Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)											138																			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. sexes)		981											Jeune entreprise innovante (44. sexes A)											989											Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)											991																																										
Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)		345											Investissements outre-mer											344											Créance due au report en arrière du déficit											346											Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)											992																				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G															Zone de développement prioritaire (44. septdecies)											993																																																														
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1										352										Déficit col. 2										354										676																																											
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356																																																																																				
	Déficits antérieurs reportables : *1.3.....6.6.4 dont imputés sur le résultat :																							360																																																																
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1										370										Déficit col. 2										372										676																																											

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A.C.H

31/12/2022

[illegible]

Détail des déductions diverses
Total des déductions diverses

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.C.H

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	1 500	462		464		466	1 500	1 500
	Autres immobilisations corporelles	470	718	472		474		476	718	718
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	2 218	492		494		496	2 218	2 218
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	1 500	552		554		556	1 500	
	Autres immobilisations corporelles	560	718	562		564		566	718	
TOTAL		570	2 218	572		574		576	2 218	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A . C . H

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	13	664	984	13 664
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis			860	676
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter			870	14 340
				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			

III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)						380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : A . C . H				Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	
		023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
				160	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 5 2 2 6 3 5 9 1 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.C.H

ADRESSE (voie) ZI SAINT MAURICE

CODE POSTAL 04100

VILLE MANOSQUE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MELLAH Prénom(s) Rachid

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 010163 N° Département Commune EL MADHER Pays

Adresse : N° Voie 1 Impasse de l'Estanquet

Code postal 84140 Commune MONTFAVET Pays

Titre (2) Mme Nom patronymique MARCHAL Prénom(s) Nathalie

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 140465 N° Département 08 Commune MONTCY NOTRE D Pays

Adresse : N° 36 Voie Villa Colombine

Code postal 30133 Commune LES ANGLÉS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Sarl A.C.H.

ZI Saint-Maurice – 04100 Manosque

Au Capital Social de 2 000,00 €

RCS de Manosque (04) N°522 635 911

Résultats comptables de l'exercice 2022



- ✦ **Rapport de la Gérance**
- ✦ **Rapport spécial de la Gérance**
- ✦ **PV d'Assemblée Générale Ordinaire**

4.17

N9

VR

RAPPORT DE LA GERANCE

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le compte de résultat
- Le bilan
- Le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

Activité de la société au cours de l'exercice

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le **chiffre d'affaires hors taxes**, s'est élevé à la somme de **0 €**, alors que pour l'exercice précédent, il était de **0 €**.

Le résultat net comptable se solde par un **déficit** d'un montant de **676.00 €**.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le **total des produits** de l'exercice s'est élevé à **0.00 €** contre **0.00 €** pour l'exercice précédent.
- Le **total des charges** de l'exercice s'est élevé à **676.00 €** contre **702.74 €** pour l'exercice précédent.
- Nos **frais de personnel** sont nuls.
- Les **dotations au compte d'amortissement et provision** sont nulles.
- Le **résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels** se traduit par un **déficit** de **676.00 €**.

Présentation des comptes

Au cours de l'Assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de l'exercice s'est soldé par un **déficit** s'élevant à la somme de **676.00 €**.

A la réserve légale :	0,00€
Aux autres réserves :	0,00€
En report à nouveau :	- 676.00€
En dividendes :	0,00€

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

Capital social :	2 000,00€
Réserve légale :	0,00€
Autres réserves :	0,00€
Report à nouveau :	- 14 339.64€
Situation nette :	- 12 339.64 €

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social.

Indications complémentaires

Nous vous informons :

- ✓ Que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- ✓ Qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

Approbation des comptes et quitus au Gérant

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un **déficit de 676.00 €**.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante au compte « **REPORT A NOUVEAU – SOLDE DEBITEUR** ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Selon l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous nous sommes efforcés de donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

La Gérance

M. MELLAH Rachid




RAPPORT SPECIAL DU GERANT

SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE
Exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

En application des dispositions des articles 223-19 et suivants du Code de Commerce, nous portons ci-après votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

NEANT

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées, lors de la prochaine assemblée générale.

La Gérance

M. MELLAH Rachid



PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'EXERCICE 2022

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 30 juin,

Les associés de la société **SARL A.C.H.**

Au capital social de **2 000,00 €**

Dont le siège social est fixé : **04100 – Manosque Z.I ST MAURICE n° 1220**, immatriculée au **RCS de Manosque (04)**, sous le **N° 522 635 911**, se sont réunis audit siège en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du **gérant**.

Sont présents ou représentés :

M. MELLAH Rachid, propriétaire de **100** parts numérotées de **1 à 100** ;

Mme MARCHAL Nathalie, propriétaire de **100** parts numérotées de **101 à 200**.

Soit un total de parts présentes de **200**

L'Assemblée est présidée par **M. MELLAH Rachid**, **gérant** de la société.

Le président déclare que l'Assemblée est valablement constituée. Il peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La séance débute à 14h00.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du **président** :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visé à l'article 223-19 du Code de Commerce,
- L'inventaire, le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

La gérance déclare que ces mêmes pièces ont été mise à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Quitus au Gérant,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce,
- Questions diverses.

Puis il donne la lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vue intervient.

Ny MR

Personne ne demande plus à prendre la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

1^{ère} RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est accordée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION

Les comptes ont été établis en respectant le plan comptable et les règles fiscales en vigueur applicables aux SARL. Ils font apparaître un **chiffre d'affaires H.T. de 0 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constate un **déficit s'élevant à 676.00 €** et décide de l'affecter au compte « **REPORT A NOUVEAU – SOLDE DEBITEUR** ».

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social.

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée approuve les opérations intervenues entre Monsieur MELLAH Rachid et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} RESOLUTION

Investissements réalisés :

Il est rappelé aux associés que les investissements suivants ont été réalisés au cours de l'exercice : néant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} RESOLUTION

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

MELLAH Rachid
Lu et approuvé



MARCHAL Nathalie
Lu et approuvé



NT
TR